

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 17/03/2023 sur www.xmarches.fr sous la référence 2023-09EP

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2023-09EP TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'EXTENSION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
10 000,00 €	300 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 18 juillet 2023 ou, à compter de la date de notification du contrat, si celle-ci intervient après cette date.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45316110-9 - Installation de matériel d'éclairage public.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

Critères d'attribution :

Prix des prestations 40 %

Valeur technique 50 %

Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 21/06/2023

Montant final HT : 300 000 €

Opérateur économique attributaire :

FME

13 RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE - 51100 REIMS

France

Mail : secretariat@fme-reims.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY